



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 26 Juin 2024

Présents

Catherine CROCE, Jean-Marie DEPARDIEU, Aurore DUSSART, Françoise LAPICQUE, Brian FERNANDES, Lola GUILLAUME, Loic LUQUET, Jean Pierre NAUDIN et Laurence GERMAIN, Thierry RUBIN

Excusés

Frédéric PIERRE, Tony BOURRIER, David PISANO, Christophe PELLI

Préambule

Elle a débuté à 19h30. En ouvrant la séance, le président Jean Marie DEPARDIEU remercie les membres du comité d'être présents lors de cette réunion.

1/ Bilan de la Saison :

Technique et développement :

- Report de l'animation des 2 Rives encore 1 an.
- Continuation des caravanes du sport.
- PPP = 7 clubs demandeurs se qui représentent 26 Classes
- UGSEL : Championnat du Grand Est
- USEP : Participation de 12 écoles, rencontres avec plusieurs classes sur un même lieu pour une finale
- CDOS54 classes olympiques, 62 classes (one shot)

Un bilan très positif pour les écoles.

Formation IC : Mutualisation 55/54

Féminisation : 2 Visioconférences

Challenge Ping Partenaires : Laxou, Briey, Houdemont, Vandoeuve

Détection : Tous les 3^{ème}mercredis du mois ce qui représente 12 jeunes sur les deux lieux avec un regroupements de 18 Jeunes en 1^{ère} phrase. Le Top 54 détection sera remis à l'ordre du jour pour l'an prochain.

Convention Développement Ligue :

Les objectifs ont été atteints, nous avons réalisé nos trois actions.
Une somme de 3000€ nous a été attribuée.

Sportives :

Statistiques :

- 1152 = + 300 par rapport à l'an dernier Loisirs
- 1233 = +10 par rapport à l'an dernier Compétition
- 1350 = + 1000 par rapport à l'an dernier Événementiel
- 121 découvertes

Critérium Fédéral : 64 + 45 =109 ce qui représente 23% en plus ; par contre beaucoup de joueur ne préviennent pas de leur absence, ou tardivement ;

JT Ping = une centaine de participants à chaque tour

Coupes Jeunes et Ados = environ 120 par tour, celui fonctionne très bien

Petit rappel aux clubs pour ces deux dernières compétitions, concernant la tenue exigée pour la pratique du tennis de table : short et non jogging, Tshirt de toutes les couleurs sauf blanc.

CEJ : En attente des résultats de Neuves Maisons, être plus strict la saison prochaine en imposant une plage pour les rencontres

Arbitrage :

Manque d'arbitre pour les Meurthe et Moselle

Nous avons 4 Nouveaux JA2 : Lola Guillaume, Michel Lafontaine, Benjamin Creusot et Marie Claire Smolareck

Formation AC : 16 Participants à Villers les Nancy

Communication :

Les réseaux fonctionnent bien avec un nombre de vues qui a doublé voir triplé pour Facebook

Instagram dorénavant suivi par 400 Followers au lieu de 200 en début d'année

Un calendrier mensuel visuel à été mis en place relayant les dates de compétition ou réunion du département et celui-ci fonctionne très bien

Lola travaille pour renouveler les images ou en crée en fonction des besoins et ça c'est super, elle est dynamique et réactive

Brian toujours présent lors des animations faites en Extérieurs

Trésorerie : Compte clubs à relancer

2/ Règlements sportifs

Critérium fédéral : A chaque tour, dans chaque tableau et chaque division, les 16 joueurs sont répartis en quatre poules de 4 selon leur dernier classement officiel paru. A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau à élimination directe à classement intégral, par tirage au sort selon la formule D2 des règlements fédéraux (Annexe 2 du titre III des règlements fédéraux). Pour la dernière division, la formule de l'épreuve sera adaptée au nombre de participants par le Juge Arbitre, en concertation avec la Commission sportive départementale.

Participations : Cette liste est actualisée en continu en fonction des inscriptions nouvelles, des forfaits annoncés et des repêchages éventuels. Tous les joueurs inscrits sont considérés comme participants effectifs. Leur participation est obligatoire.

Arbitrages : Lors des poules, les parties seront arbitrées par les joueurs de la poule.
Lors du tableau final, les parties seront arbitrées en autonomie par les participants.

Forfaits : Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division départementale donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence la commission sportive pour permettre à celle-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit également essayer d'en aviser le juge-arbitre. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré.

a) Pour un 1er forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive départementale et s'il est annoncé avant mercredi midi, le joueur est maintenu dans la division.

Pour tout autre 1er forfait, annoncé avant mercredi midi, le joueur descend d'une division.

Pour un 1er forfait non excusé, ou annoncé hors délai (sauf certificat médical), le joueur perdra la première partie par abandon, descendra d'une division, et une amende sera appliquée.

b) Pour un 2e forfait, y compris dans la liste, le joueur descend d'une division si ce forfait est annoncé avant mercredi midi ; sinon il est exclu de l'épreuve et une amende sera appliquée.

c) Lorsqu'une amende est appliquée, elle est portée à la charge du club et à régler au Comité 54 lors de l'envoi de sa notification. En cas de non-paiement, il ne pourra y avoir d'engagements à cette épreuve pour le joueur concerné pour le tour suivant.

d) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

e) Tout joueur exclu du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

Abandon : Si un joueur ne se présente pas dans l'aire de jeu pour une partie prévue, il est considéré battu par abandon pour cette partie ; ceci ne concerne que la première partie non jouée.

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Coupes du Comité Départemental :

Coupe Jean Méline :

Pas de classement maximum. Obligation pour chaque équipe de comprendre un joueur de classement 12 au maximum, soit 1299 points, participant aux parties de simples

Qualification des joueurs :

Pour les quatre catégories, le classement retenu (ou plus précisément le nombre de points) est celui que possédait le joueur au moment de l'inscription de l'équipe, soit le plus souvent la première phase ; dans ce cas, s'il a participé pendant cette première phase, il reste qualifié pour la 2ème phase. En deuxième phase, un joueur qui répond à ces critères est qualifié avec ce classement, s'il n'a pas joué dans une équipe en première phase.

JT Ping : En fonction du nombre d'inscrits, et selon la décision de la commission sportive, les parties de poules peuvent se disputer au meilleur de trois manches (deux manches gagnée).

Les membres du comité directeur approuvent à l'unanimité les modifications des règlements sportifs.

3/ Préparation de L'Assemblée générale

- Candidature avant le 24 Août
- Ordre du Jour AG modifié et mis en ligne
- Mettre les documents de travail sur le site

4/ Organisation 2024/2025

- Complété les lieux manquants lors de la réunion

5/ Tarifs

- Tarifs revus, peu modifiés
- Amendes à revoir
- Tarif JA et Encadrement même que la ligue

6/ Nouvelle convention LGTT

- Renouveler pour 5 ans
- Avec un peu moins d'heure 920 et un peu plus cher car depuis dix ans aucune augmentation

Fin de la réunion à 22H00.

Jean Marie DEPARDIEU
Président CD54

Aurore DUSSART
Secrétaire générale